

# La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE DE LA TOUR, 75116 PARIS

Numéro 28 – Mai 2006

www.cpat.asso.fr

## Éditorial

Serge Antoine nous a quittés.

Au delà de la perte d'un ami, la disparition de celui qui, pendant 50 ans, a été l'une des figures les plus marquantes à la fois de l'aménagement du territoire et des politiques françaises et mondiales de l'environnement laisse un sentiment de vide bien difficile à exprimer.

Administrateur particulièrement actif du Cercle, Serge était pour nous tous une source permanente d'idées, une référence, un miroir qui nous aidait à réfléchir, et parfois un censeur aimable mais ferme et toujours pertinent.

Un émouvant hommage a été rendu à Serge Antoine le 30 mars dernier, à Bièvres, au cœur de cette vallée qu'il aimait tant et à laquelle il s'est tant consacré. Nous publions ici les trois textes prononcés à l'église.

Triste coïncidence, c'est en janvier dernier que la Lettre du Cercle a publié dans son numéro 27 un article intitulé « Serge Antoine, l'homme qui a dessiné les régions. Dans la rubrique « Pages d'histoire », chère au cœur de Serge qui militait depuis plusieurs années avec d'autres membres du cercle pour la création d'un Comité d'histoire de la Datar ou de l'aménagement du territoire.

Mais la vie du Cercle continue. Et nous aurons le plaisir de nous retrouver tous dans les jardins de l'avenue Charles Floquet le mardi 20 mars prochain pour notre traditionnelle et si conviviale Garden Party.

Quant à notre voyage en Belgique, nous avons dû le reporter fin septembre ou début octobre en raison de la tenue à la date prévue en juin d'un sommet européen. La nouvelle date sera très prochainement fixée.

Hervé NORA



## Sommaire

• EDITORIAL	
	HERVÉ NORA 1
• HOMMAGES A SERGE ANTOINE	
	Jean-François THERY 2
	Florence PIZZORNI-ITIE 3
	Jean ECOCHARD 4
• INTERNET : OUTIL REVOLUTIONNAIRE	
	Anita ROZENHOLC 4
• COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE	
	Hervé NORA 6
• EXPOSE DE PIERRE MIRABAUD	
	Jean-Marie SIMON 9
• CRISE DU LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	Jean-Paul LACAZE 10
• PAGE D'HISTOIRE AMENAGEMENT DU GOLFE DE FOS	
	PHILIPPE BRONGNIART 13
• A PROPOS DE LA MISE A JOUR DU QUE SAIS-JE ?	
	PHILIPPE DE CASTELBAJAC 14

## HOMMAGES A SERGE ANTOINE

**Jean-François THERY**

**Serge Antoine** nous a quittés samedi 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation .

Or, en vérité, c'est toute sa vie qui a été annonciation. Il n'a pas cessé d'annoncer, d'initier des ères nouvelles, des bouleversements, de nouvelles façons de penser et de vivre.

Dès 1956, jeune auditeur à la Cour des Comptes, il définit et dessine la carte des 22 circonscriptions d'action régionale, qui donneront naissance, seize ans plus tard, à nos régions.

En 1966, avec Olivier Guichard, il lancera les Parcs naturels régionaux, au cours de cet incroyable colloque de Lurs où architectes, forestiers et agronomes, philosophes, pédagogues, urbanistes, ministres et préfets, poètes et bergers, discutèrent ensemble sous les amandiers d'une manière nouvelle de préserver les paysages, en proposant aux habitants d'inventer ensemble de nouveaux modes de développement, liant l'écologie à l'économie, au service de l'homme.....

Presque quarante ans plus tard, ces parcs existent toujours, plus nombreux et plus vivants que jamais....

Il fut le principal pourvoyeur d'idées de la DATAR, dont il dirigea jusqu'au début des années 70 le service des études et de la prospective. Il fut l'animateur de la revue "2000", toute pleine des nouveaux chantiers que la DATAR ouvrait pour reconstruire et rénover la France, et qui, pendant la crise de mai 1968, élaborait un vigoureux manifeste en faveur de la décentralisation (Partage des pouvoirs, partage des décisions) que nous appelions entre nous "Le petit livre rouge" ..... parce que sa couverture était rouge, tout simplement ....

Puis ce fut, à l'orée des années 70, l'orientation de la DATAR vers la prospective à long terme, les rencontres avec Hermann Kahn et Daniel Bell, et la préparation des "Cent mesures pour l'environnement", suivies de peu par la création du Ministère de l'Environnement. Dans ces deux domaines, prospective et environnement, Serge Antoine va donner toute sa mesure. C'est dans ces deux domaines qu'il va désormais déployer toute son activité d'initiateur, d'instigateur, et de créateur....

Car il était un créateur, mais d'un genre très particulier. Lorsque la Ministre de l'Environnement lui a remis sa cravate de commandeur de la Légion d'Honneur, il avait dit comme pour s'excuser : " On ne fait jamais rien, on facilite l'éclosion des choses...."

Mais c'était trop de modestie : il a passé son temps à faire des choses, à faire éclore des groupes, des institutions, souvent sans moyens, mais en s'appuyant sur des hommes passionnés, atypiques, qui lui ressemblaient . Et tout ce qu'il a créé comme cela, par son verbe et son enthousiasme, s'est mis à vivre, s'est développé. Rien de ce qu'il a semé ne s'est perdu.....

J'ai parlé des Parcs Naturels Régionaux, il faut aussi parler de l'Institut Claude Nicolas Ledoux, qu'il a présidé pendant trente-cinq années, et,

j'en suis témoin, jusqu'à ces tous derniers jours, car les derniers mots que j'ai échangés avec lui portaient sur l'avenir de cet Institut, installé à la Saline Royale d'Arc-et-Senans.

D'un monument vide qu'André Malraux voulait rendre à la vie, avec le concours du Département du Doubs qui en est propriétaire, en s'appuyant sur une pléiade d'hommes, parmi lesquels Paul Delouvrier, Claude Gruson, Yves Malécot, Michel Parent, Pierre Schaeffer, sur une kyrielle d'entreprises parmi lesquelles Peugeot, Solvay, Apple, sur des institutions comme EDF, la SNCF, le CNRS, le Crédit Foncier, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Banques Populaires, pour n'en citer que quelques unes, avec la Région Franche-Comté et le Département du Jura, il fit un Centre de réflexion sur le Futur, l'architecture et l'utopie, de dimension européenne et mondiale, qu'avec l'appui précieux de Michel Parent, il avait fait inscrire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Il faut parler encore de tous les organismes qu'il a créés dans le domaine de l'environnement et du développement durable, du Haut-Comité pour l'Environnement au Conservatoire du Littoral, du Plan Bleu à la Commission méditerranéenne du développement durable, au Comité 21, sans oublier tout ce qu'il a lancé ici, dans la vallée de la Bièvre ...

Comment faisait-il pour faire tant de choses ? Je crois que ce qu'il aimait, c'était *faire exister les utopies*. Il aimait lancer des dynamiques, des bouillonnements, comme il le disait lui-même "passer de l'état gazeux à l'état solide."

L'essentiel, pour Serge, était de se mettre en route, et la construction, peu à peu, se faisait en marchant . Il y fallait du temps, mais cela n'avait pas d'importance "J'ai toujours dit que trente ans était le temps utile pour obtenir des résultats" disait-il, lors du Trentième anniversaire des Parcs Naturels Régionaux. Son regard était toujours tourné vers le futur, vers ce qu'il faut faire aujourd'hui pour libérer l'avenir .

*J.F.T*

### **Florence PIZZORNI-ITIE**

Quelques mots pour Serge....Florence

J'étais toute petite quand Serge et mon père ont été compagnons de route pour mener d'ardus combats locaux à Bièvres et dans la vallée. Le nom de Serge revenait souvent au cours des dîners familiaux. Mon père admirait Serge, j'admirais mon père...C'est dire à quels sommets olympiens je le portais...

De printemps en printemps (traduisez en Serge : de nettoyage de printemps en nettoyage de printemps ou de marche de la Bièvre en marche de la Bièvre) tu m'as proposé de participer à certains de tes engagements : Bièvres et sa vallée, la Méditerranée la culture et le développement durable et encore la Vallée de la Bièvre... jusqu'à ta dernière idée, l'almanach qui t'a préoccupé jusqu'au dernier souffle. Plus qu'un travail en commun, j'ai alors bénéficié d'un véritable enseignement – tu aurais récusé mes paroles, tu n'as jamais tenté de professer quoi que ce soit - mais te voir faire était aussi formateur que des années d'université : la redoutable efficacité de l'alliance de la méthode, de la rigueur et d'une imagination jamais mise en défaut. La certitude que l'utopie n'est utopie tant que personne ne décide de lui donner réalité. Tu avais l'énergie de réaliser l'impossible et tu aimais communiquer cette énergie à ceux que tu choisissais pour être à tes côtés.

Certains te disaient hautain, fier, froid. Tu étais le contraire, mais cette impression venait de ton autorité naturelle au sens noble du terme qui, à ton corps défendant, tenait à distance, ceux qui ne te connaissaient pas.

Tu adorais faire s'entreconnaître tes amis, tes relations. Vous provoquiez, Aline et toi, de chaleureux dîners, où on se retrouvait, presque « en famille », venant de tous les coins du monde.

Au cours de ces soirées, tu te laissais aller à raconter des anecdotes qui mettaient en scène les personnalités politiques, médiocres ou brillantes, parfois un Grand, auquel tu étais attaché parmi ces Grandes figures...Et nous comprenions tous, que sans jamais tu n'en fasses étalage, tu avais traversé ce siècle avec la chance de côtoyer les yeux grands ouverts, ceux qui le faisaient, et d'y participer activement. Tu as eu du mal à passer le cap de l'informatique tout en comprenant sa nécessité, alors tu l'as laissé à Aline. Toi, tu as continué à rendre ton culte aux petits papiers coupés-collés-scotchés et conservés dans les dossiers.

Les monceaux de dossiers que tu laisses à Aline...que tu nous laisses...dossiers qui renferment de l'origine à l'aboutissement, quelquefois aussi à l'échec, toutes les actions correspondantes à tes idées foisonnantes... Des idées et des actions qui allaient avec la même passion, sans aucune hiérarchie, de l'engagement local à l'avenir de la planète, des panneaux publicitaires rue du petit Bièvres au sommet de Rio ou de Johannesburg....

Il y a un an, je t'ai proposé que nous prenions le temps de parler de ton travail, ton engagement, tes analyses, tranquillement, d'enregistrer nos entretiens au fil du temps pour faire à travers tes récits une histoire d'un demi-siècle de politique environnementale et de développement durable que tu incarnais. Tu as refusé sur le coup (il fallait passer au dessus de ta modestie) mais nous y serions parvenus...On a commencé, le temps nous a pris de court, tu savais peut-être que tu nous laissais pour cela, tes chers dossiers...

Tu nous quittes aujourd'hui, nous privant de ta voix, des petits gestes touchants émouvants du quotidien. Mais le souvenir de ta présence continuera de nous stimuler. Tu étais une véritable métaphore du futur avec tes 100 idées à l'heure, et gageons que ta projection crociera la route de plusieurs générations qui relèveront le défi qui était le tien : réaliser au présent en s'appuyant sur l'histoire, des rêves pour l'avenir.

*F.P.L*

## Jean ECOCHARD

### Serge et la Méditerranée

*Je ne pourrais jamais oublier les moments intenses que j'ai vécu avec Serge au bord et sur la Méditerranée.*

C'était tout à la fois sa simplicité dans la résolution d'actions quotidiennes et sa puissance de réflexion lui permettant de se placer à l'échelle des problèmes des Etats riverains de cette mer.

Ainsi, à l'occasion de réunions à Split ou à Barcelone du Plan Bleu et du Programme d'Actions pour la Méditerranée où j'avais la chance de l'accompagner, il se retrouvait dans le maquis des rapports des pays invités et recadrait les interventions dans une série de mesures et d'objectifs simples, toujours en symbiose avec le développement durable qu'il ne cessait de défendre.

Plus lointain dans le temps, c'était les actions entreprises pour sauver l'île de Porquerolles en la mettant à l'abri d'une urbanisation sauvage par des acquisitions foncières, grâce à des amis comme Jérôme Monod alors délégué à l'aménagement du territoire.

Très récemment, dans le cadre du Contrat de baie des rades de Toulon, un des premiers sur la côte méditerranéenne, avec celui de l'étang de Thau, il fut nommé au Conseil scientifique de cette instance afin d'intégrer le développement durable dans les quelques 150 actions de ce Contrat.

Moi-même intervenant au titre des associations partenaires de ce Contrat, j'ai pu constater la clarté de sa vision dans une approche non seulement de développement durable mais aussi « prospective » de cette région toulonnaise.

La prospective à propos de laquelle il a beaucoup travaillé, il en avait fait le nom d'un de ses bateaux, car Serge aimait beaucoup naviguer sur cette Méditerranée. Son premier bateau, un petit « Vaurien » avait un nom formé des trois premières syllabes des noms de ces trois premiers enfants : « Chrismadel ». Ce fut ensuite un beau cotre breton le « St. Maël » avec lequel nous avons abordé quelques-unes des 1000 îles méditerranéennes, dont il parlait souvent. Une anecdote : lors d'une navigation nous traversons une nappe de fuel, un cargo venait de dégazer, Serge me dit alors de le rattraper pour lire son nom et le dénoncer, il savait que nous ne pouvions le faire allant 3 à 4 fois moins vite, mais cela c'était Serge.

Et puis, il n'y a pas longtemps, sur un catamaran skippé par son fils Christophe, il était le plus souvent dans le carré, entouré de dossiers et de rapports. Ecrivait-il sur cette Méditerranée qu'il aimait tant ? sûrement.

**J.E.**

---



---

## Anita ROZENHOLC

### Internet : outil révolutionnaire ou nouvel outil pour l'aménagement du territoire ?

La société, l'économie dans laquelle nous entrons est-elle la résultante, le fruit de ce que l'on peut appeler une révolution technologique au regard de ce que fut dans le passé une révolution technologique ou, se situe-t-elle, dans la continuité de la société industrielle ?

Mais quelles sont les technologies qui autoriseraient à parler de nouvelle révolution technologique ?

Ce sont :

**1 le langage numérique universel** qui s'applique à tout type d'information (visuel, oral, tactile, olfactif,...) et qui est véhiculé par **l'Internet** : réseau planétaire d'humains, lieu de partage et d'échange donnant accès aux informations et savoirs mondiaux C'est aussi un outil de valorisation du capital humain, une capacité donnée à chacun de s'exprimer à l'échelon mondial et la source d'un nouveau territoire culturel : le cyberspace.

**2 les réseaux de télécommunications** planétaires qui permettent l'instantanéité des échanges immatériels

**3 les processeurs et les mécanismes de traitement de l'information** qui accentuent fortement les capacités d'automatisation de pans entiers de processus de productions et qui simultanément engendrent l'externalisation permanente des fonctions cognitives de l'humain : mémoire, perception....

La mise en œuvre de ces outils produit des mutations et des ruptures qui brisent des continuités et mettent à mal des évolutions structurelles qui obligent à reconsidérer nombre de règles et enjeux de la vie en société dont certaines règles de l'économie; de nombreux métiers exigent de nouvelles compétences et l'accès à des formations permanentes.

Des problèmes culturels, politiques, sociologiques et économiques se posent avec acuité, d'autant plus que l'ensemble de ces bouleversements changent fondamentalement l'origine de la création de la valeur et des richesses.

Il devient alors de plus en plus probable, que ce sont essentiellement l'intelligence, la matière grise mobilisée, valorisée, mutualisée, mise en réseau, c'est-à-dire les fonctions immatérielles cognitives qui sont principalement sources d'innovations et de richesses.

On doit ajouter à cela que ce sont les différences cumulées, interculturelles, intégrées dans le travail collaboratif qui produisent de la compétitivité et de l'efficacité. C'est à ce titre que l'on peut parler de révolution technologique.

C'est pourquoi un grand nombre d'organisations, d'hommes politiques et d'auteurs désignent la société dans laquelle nous entrons comme « la société de la connaissance ».

En conséquence on commence à visualiser les effets du développement de cette société de la connaissance sur la vie quotidienne, l'organisation et la nature du travail, les fonctions de l'entreprise et le développement territorial.

Dans ce cadre il serait certainement pertinent de lancer une réflexion qui permettrait de préciser, illustrer, approfondir les répercussions sur la politique d'aménagement du territoire de la mise en œuvre de la société de la connaissance.

### **Deux grands types d'action seraient à entreprendre :**

1- Il s'agit, simultanément au déploiement du « haut débit » sur tout le territoire, de donner accès à tout citoyen à des services d'excellence tels par exemple :

- l'excellence en matière de santé (télémédecine, aide au diagnostic,,,,) à domicile et dans les maisons de retraite
- la téléformation et le soutien scolaire à distance....

- aux les manifestations généralement réservées aux métropoles : cours du collège de France etc...
- la proximité des services de l'ANPE ou des ASSEDIC...

En terme d'aménagements techniques ces mises en réseau nécessitent entre autres la création de maisons de services au public d'un nouveau type équipées de matériel de visioconférence de grands écrans etc... qui centraliseraient l'accès à un grand nombre de services publics.

2- Dans la mondialisation il est impératif que le territoire français puisse vanter sa différence sur le NET, dans le cyberspace, en affichant des « images de marques » ou des « griffes » qui illustreraient des territoires.

Ces « griffes » ou « marques » sont la synthèse pour chaque territoire des singularités identitaires territoriales c'est-à-dire : ses savoir-faire agricoles, artisanaux, industriels, hérités du passé, ses excellences tant dans le domaine de la formation que dans celui de la spécificité des compétences de ses salariés, chargées d'histoire., de sa spécificité culturelle et patrimoniale, mais aussi de la force de sa diaspora et de l'apport de son métissage culturel.

Les techniques d'information et de communications (TIC) intégrées à certains de ces savoir faire, rares sur le marché mondial, permettent une nouvelle forme d'industrialisation de services créateurs d'emplois.

L'aménagement du territoire devrait dans cet esprit entreprendre, en collaboration avec les ministères concernés, un nouveau diagnostic du territoire.

En conclusion, il semble qu'il devient urgent de positionner la DIACT comme un organisme qui inscrit délibérément sa politique dans un avenir où chacun peut bénéficier des opportunités qu'offre la société de la connaissance.

A.R.

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2006**

### **Rapport Moral pour l'année 2005**

#### **Assemblée générale du 23 mars 2005**

L'Assemblée générale ordinaire prévue par les statuts s'est réunie le 23 mars 2005. Les rapports moral et financier pour l'année 2004 ont été approuvés à l'unanimité. Il en a été de même du budget 2005.

Comme chaque année, l'Assemblée Générale a donné lieu à un débat sur la vie et les perspectives du Cercle. Les points suivants ont été particulier été mis en exergue.

- Il est nécessaire pour le Cercle d'avoir des budgets et surtout des résultats annuels en équilibre, au risque sinon de voir le Cercle disparaître d'ici quelques années si l'absence actuelle de subventions perdure ;
- Le paiement des cotisations revêt en conséquence une importance toute particulière et des actions de relance fermes devraient être entreprises.
- Les actions de relations internationales du Cercle devraient être développées. S'il y a des associations ou organismes analogues au Cercle dans d'autres pays, contact devrait être pris avec eux.

#### **Réunions du bureau du Conseil d'administration**

Conformément aux décisions prises en 2002, les réunions du bureau du Conseil d'administration du Cercle sont ouvertes à tous les membres du Cercle. Les dates de réunion sont, pour ce faire, annoncées en début d'année « scolaire ». Les éventuelles modifications font l'objet d'un avis exceptionnel.

En 2005, le bureau ainsi élargi s'est réuni 7 fois, en janvier, février, mars, avril, mai, septembre et octobre.

#### **L'activité du Cercle en 2005**

L'année 2005 aura tout d'abord été celle de la transformation de la DATAR en DIACT : le Cercle s'est véritablement mobilisé autour de cette décision et a fait part aux Directeurs de cabinet de Premier ministre et des ministres concernés de ce que l'abandon du sigle DATAR, connu bien au-delà des frontières françaises, lui paraissait être une erreur.

**Huit réunions-débat** ont été organisées en 2005, ce qui constitue un record :

- « Complexité et Territoires », débat animé le 23 février 2005 par Henri EGEA, Président de l'Institut Edgar Morin, et Esther DUBOIS, Présidente de l'association Complex'city ;
- « Qu'est-ce, aujourd'hui, que la prospective en matière d'aménagement du territoire ? », réunion-débat le 23 mars ouverte par Jean-Paul LACAZE et avec la participation de Sylvie ESPARRE, Directeur à la Datar ;
- « Rencontre avec Pierre MIRABAUD », toujours le 23 mars 2005 ;
- « La SNCF et les Régions après le transfert de compétences en matière de TER », réunion animée par Jacques CHAUVINEAU, membre du Conseil Economique et Social (19 avril 2005) ;
- « L'avenir du bassin méditerranéen », réunion animée par Jean-Louis GUIGOU, ancien Délégué et Directeur général de CALAME, Pierre BECKOUCHE, Professeur à l'Université de Paris I, Directeur de l'Institut de Géographie et Jean-Claude TOURRET, Délégué général de l'Institut de la Méditerranée (15 juin 2005) ;
- « Energie et développement durable », réunion animée le 17 mai 2005 par Claude MANDIL, Directeur Exécutif de l'Agence internationale pour l'énergie ;

- « La France qui gagne » avec Nicolas JACQUET, ancien Délégué, Directeur général de la CCIP (8 novembre 2005) ;
- « Méditerranée 2025 », avec Guillaume BENOIT, Directeur général du Plan Bleu (5 décembre 2005)

Les comptes rendus de ces réunions ont été publiés dans le Lettre du Cercle et sur le site du Cercle ([www.cpat.asso.fr](http://www.cpat.asso.fr)).

Que la Datar et son Délégué soient, cette année encore, chaleureusement remerciés pour leur hospitalité vis-à-vis du Cercle !

**Les traditionnelles réunions conviviales**, enfin, se sont tenues le 23 mars (buffet dînatoire à l'issue de l'Assemblée générale et des deux réunions qui l'ont suivies) et le 15 juin (Garden Party du Cercle dans les jardins de la Datar).

Enfin, Emmanuel LOPEZ, Directeur général du Conservatoire du littoral a accueilli le Cercle le 13 avril pour une **visite** de l'exposition « **"Entre terre et mer, zoom sur le littoral"** au Palais de la Découverte.

### **Les publications**

**Les Lettres du Cercle n° 24, 25 & 26** ont été publiées en avril, septembre et novembre. Cette dernière Lettre était consacrée dans son intégralité aux multiples réactions des membres du Cercle face à la transformation de la DATAR en DIACT.

Toutes ces lettres sont, elles aussi, disponibles sur le site du Cercle.

Cette année encore, que tous les rédacteurs et contributeurs soient remerciés, ainsi que Françoise SALOMON qui assure désormais le secrétariat du Cercle avec gentillesse, bonne humeur, dynamisme et efficacité.

**Le site du Cercle** continue à vivre et s'enrichir sous la houlette de notre ami Christophe MAUREL, qu'il soit lui aussi une nouvelle fois remercié pour cet imposant travail qui fait du site un outil de communication et d'archivage à la disposition de tous les membres du Cercle et de tous ceux qui, comme eux, sont convaincus de l'actualité de la notion d'aménagement du territoire.

-----

### **RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CERCLE**

Conformément aux statuts du Cercle, l'Assemblée générale du 22 mars 2006 a procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration du Cercle.

Un poste d'administrateur était vacant et onze postes étaient à renouveler. Régis THEPOT n'a pas souhaité se représenter ; il reste, bien sûr, membre du Cercle qui le remercie vivement et qui continuera à le mettre à contribution.

Dix administrateurs ont été réélus tandis que nos amis Christophe MAUREL et Maurice de VAULX faisaient leur entrée au Conseil.

Jean-Michel THERON remettait son poste de Vice Président à disposition du Cercle. Qu'il soit remercié pour son soutien permanent à notre association ! Et félicitations à Jean-Paul LACAZE qui lui a succédé.

Jean-Luc OBIN, pour sa part, confirmait sa décision de quitter son poste de Trésorier : le Cercle lui exprime toute sa gratitude pour le travail fourni pendant les quatre années où il a exercé cette tâche essentielle, et remercie et félicite Vincent BAUDOIN qui a accepté de lui succéder.

Depuis notre Assemblée Générale, Serge ANTOINE nous a quittés. La composition du Conseil d'Administration est aujourd'hui la suivante :

- Vincent BAUDOIN, Trésorier
- Patrice BECQUET
- Robert BRANCHE
- Denis CAUCHOIS
- Victoire CHAUMONT
- Philippe de CASTELBAJAC
- Gérard de GIOVANNI
- Jean-François DREVET
- Jean FONTAINE
- Marc GASTAMBIDE
- Jean-Paul LACAZE, Vice Président
- Jean MARBACH
- Christophe MAUREL
- Hervé NORA, Président
- Jean-Luc OBIN
- Nadine PERRIN
- Alain PLAUD
- Hélène ROGER-VASSELIN, Présidente d'Honneur
- Jean ROGER-VASSELIN
- Jean-Marie SIMON, Vice Président
- Jean-Michel THERON
- Maurice de VAULX
- Jean-Claude VICARINI



## **Pierre MIRABAUD expose au Cercle les nouveaux objectifs de la Délégation lors de l'Assemblée générale du 22 mars 2006**

Le Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, traite d'abord le changement de nom de la DATAR qui a ému les membres du Cercle.

Derrière ce changement, voulu par Matignon, il y a des évolutions.

Le décret de 1963 (était dépassé, il stipulait que la Délégation devait mettre en œuvre le Plan de la Nation). Le nouveau texte réaffirme le caractère interministériel de la Délégation et en décrit les attributions. Ses compétences se trouvent élargies (l'accompagnement territorial des mutations économiques). Sa dénomination intègre le terme de « compétitivité » : chaque territoire a droit à sa compétitivité et à son attractivité.

L'action régionale a disparu (l'AR de la DATAR) : les relations de l'Etat avec les collectivités territoriales ont changé depuis la décentralisation.

La Délégation poursuit actuellement trois types d'actions : la recherche de l'équité territoriale, l'établissement et la mise en œuvre des grands programmes, les appels à projets.

### **L'équité territoriale passe essentiellement par :**

- le maintien des services publics : la Délégation souhaite faire émerger la notion de services au public (intégrant la médecine libérale par exemple) en tentant d'anticiper les évolutions. Elle privilégie la création de points d'accès polyvalents (comme la mise en place de points poste dans les commerces de proximité moyennant le versement d'une indemnité de l'ordre de 250 € ; ou les futurs Relais services publics).
- la couverture par les réseaux de télécommunication des zones blanches en cœur de villages et l'accès au haut débit.
- le maintien des actions en faveur des zones de revitalisation rurale (telle les avantages fiscaux pour la localisation des médecins libéraux).

### **Les grands programmes**

. **les contrats de plan** s'achèvent fin 2006 avec un taux d'exécution de 81 %. Ils seront remplacés, pour la période 2007 – 2013 par **des « contrats de projets »**.

Ceux-ci n'intégreront plus les routes : l'Etat établira un programme national portant sur les grands itinéraires indépendants des CPER. Les collectivités territoriales participeront au financement si elles le souhaitent.

Ces nouveaux contrats de projets seront attentifs à la compétitivité des territoires (notamment par l'innovation et la recherche), à la dimension environnementale du développement durable, à la cohésion sociale et territorial (la rénovation urbaine en particulier).

Ces contrats devront être prêts pour la fin 2006.

**Les programmes européens** : ils privilégient la compétitivité et l'emploi. Les zonages disparaissent. L'enveloppe française (9 milliards d'euros pour la métropole) financera des projets « porteurs de développement » (innovation, cohésion sociale...). Elle sera utilisée à travers un « cadre de références stratégique », que chaque Etat doit établir, et qui se déclinera en programmes régionaux qui devront être opérationnels dès le début 2007.

**Les Appels à Projets** : Il s'agit d'inviter les partenaires à prendre des initiatives, sur la base d'une proposition de l'état.

Ils portent sur la création de

- . pôles de compétitivité mis au point par les acteurs locaux (industriels, chercheurs, collectivités) portant sur des thèmes innovants.
- . projets de coopération métropolitaine.
- . pôles d'excellence rurale, mettant en œuvre des projets créateurs d'emplois.
- . gestion intégrée des zones côtières, cherchant notamment des méthodes de gestion patrimoniale originales.

Pour mettre en œuvre ces politiques, le Délégué souhaite privilégier un recrutement des chargés de mission d'horizons différents, y compris venant d'entreprises privées. Comme par le passé, la Délégation continue à s'activer auprès des administrations pour les sensibiliser à la dimension territoriale de leurs politiques et recherche l'approfondissement de ses partenariats avec les collectivités territoriales.

NDLR : si vous souhaitez approfondir ces sujets, nous vous recommandons de consulter le site internet de la DATAR, bien présenté et très complet.

*J.M.S.*

**Jean-Paul LACAZE****Conférence-débat****« Crise du logement et aménagement du territoire »**

Mardi 21 février 2006

*Jean-Paul Lacaze, enseignant à l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées puis à l'ESSEC a, entre autres grandes étapes de sa carrière dans la fonction publique, dirigé l'OREAM de la Basse Seine, la ville nouvelle de Val de Reuil, l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Défense et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat. Il a accepté de donner au Cercle la primeur de sa contribution au n° 317 (Mars 2006) de la revue « Futuribles » (47 rue de Babylone 75007 Paris, tel 01 53 63 37 70) sur le thème « La crise du Logement et la compétitivité des Territoires ».*



Le logement est en crise. L'offre de logement se raréfie. Le primo-accès au logement devient de plus en plus difficile.

Quatre causes principales expliquent ce phénomène.

**1) La décentralisation de l'urbanisme**

Il faut tout d'abord souligner que, pour prendre l'exemple de l'agglomération parisienne, l'Etat, avec Haussmann puis Delouvrier, avaient compris que la résorption de la crise du logement passait par une augmentation très forte de l'offre de terrains constructibles. Le premier a triplé la superficie de la Ville tout en mettant en place le permis de construire et une administration locale pour instruire les demandes et contrôler les réalisations. Le second crée cinq villes nouvelles qui mobilisent ensemble une surface de terrains de l'ordre de trois fois celle de Paris intra-muros et mobilise des équipes avec l'objectif d'offrir des solutions d'habitat aux classes moyennes en forte expansion. Cette politique, et les démarches comparables lancées en province pour en finir avec les ZUP atteindront leur objectif puisque, en 1980, le marché immobilier français retrouve un fonctionnement normal après trois décennies de pénurie : l'effort massif de construction neuve (350 à 550.000 logements neufs par an pendant 20 ans) puis la stabilisation de la production annuelle à un rythme de 300 à 350.000 unités au moment où l'exode rural s'achève ont porté leurs fruits.

Le pouvoir de décision en urbanisme dévolu aux 36.000 maires français en 1982 crée alors difficulté en ce sens où les grandes questions d'urbanisme ne sont appréhendables qu'à une échelle géographique plus large que la seule commune et que les maires n'avaient que rarement eu l'occasion de traiter le problème de la production foncière. Simultanément, la montée de la contestation écologique et la pression des associations locales les amenaient à gérer leur urbanisme en fonction des préférences immédiates de leurs électeurs sans s'occuper de produire du foncier équipé ni de loger les populations défavorisées.

**2) La taille des ménages et les besoins globaux de construction neuve**

La taille moyenne du ménage français, c'est-à-dire le nombre de personnes occupant une même résidence principale, était de 3,5 en 1950 puis de 2,5 dans les dernières années du siècle ; le recensement de 2004 indique que l'on en est à 2,3. Elle résulte de plusieurs causes démographiques, notamment la fréquence accrue des divorces et surtout l'allongement de la durée de vie. Dans les communes totalement urbanisées, le nombre de résidences principales ne variant plus guère, la baisse inéluctable de la taille moyenne des ménages se traduit par une tension accrue dans le domaine du logement par insuffisance de l'offre. Et la nécessité pour un nombre croissant de demandeurs de se contenter de conditions de logements insatisfaisantes. Les cas de logements subis (colocations, hôtels meublés et chambres de domestiques surpeuplés) se multiplient au détriment d'une situation idéale de logement choisi.

Le retard accumulé depuis trente ans et la baisse de la taille moyenne des ménages conduisent à une insuffisance de l'ordre du million de logements dont 400.000 pour la grande région parisienne.

### 3) L'urbanisme devient malthusien

Les urbanistes ont du mal à prendre en compte l'augmentation de la population et ne satisfont pas la demande de logements. La Loi SRU tend à reconstruire la ville sur la ville, ce qui rend les opérations plus coûteuses et diminue l'offre de logements : la transformation d'un espace urbain obsolète est lente et difficile à mettre en œuvre et bien plus coûteuse par logement construit que la production foncière en périphérie.

La résorption des îlots insalubres se traduit par une diminution des densités et, en général, par un nombre de logements divisé par 3. Les programmes de l'ANRU prévoient une légère baisse du nombre de logements HLM dans les quartiers sensibles. L'effort budgétaire de l'Etat reste centré sur ces opérations coûteuses sans prendre en compte la nécessité de relancer la production foncière en périphérie.

Un exemple de malthusianisme : le SDRIF de 1990 a délibérément sous-estimé la croissance démographique de l'Ile-de-France, sous-évalué le rythme réel des immigrations étrangères et laissé de côté le fait que l'accession sociale à la propriété se reportait déjà massivement au-delà des limites régionales. Cette sous-estimation accentue les pénuries, poussant ainsi à la hausse des prix.

### 4) On cherche à maîtriser l'urbanisme au nom du développement durable.

Des principes du développement durable, les responsables de l'urbanisme n'ont retenu qu'un objectif simpliste consistant à limiter la consommation d'espace, oubliant que la notion comporte aussi la satisfaction des besoins immédiats et l'équité sociale des décisions.

## Conséquences sur la compétitivité des territoires

**1% La crise du logement est particulièrement grave dans deux Régions** où les jeunes actifs ont de plus en plus de mal à trouver à se loger :

. En Ile-de-France où le marché parisien devient spéculatif et totalement inaccessible aux primo accédants, mêmes aux couples disposant de deux revenus élevés. En ce qui concerne le bassin d'habitat centré sur Paris, il manque aujourd'hui environ 400.000 logements et le déficit s'accroît annuellement de 20.000 logements par rapport aux prévisions (57.000) sous-évaluées du SDRIF. Même avec un doublement du rythme de production, le retour à la normale demanderait 10 ou 15 ans. Encore faudrait-il cesser de sous-estimer la dimension réelle du marché du travail francilien et son dynamisme.

. En PACA, qui subit la triple pression des acheteurs étrangers (un acte notarié sur cinq), des retraités à haut revenu et des résidents secondaires. Le moyen Var sert d'exutoire face à la saturation des zones littorales mais cette solution trouvera vite ses limites et pose d'énormes problèmes de transport.

**2% L'étalement péri-urbain, une chance ou un échec ?** En 30 ans, on a construit environ 7 millions de maisons individuelles de manière dispersée, sans projet urbanistique. Ce laissez faire face à l'essor de la périurbanisation a eu cependant deux conséquences positives : il a sauvé d'un désastre démographique inéluctable une dizaine de milliers de communes rurales, presque un tiers du territoire national, en proposant à des jeunes ménages des lots à bâtir à des prix compétitifs ; il a aussi tempéré la montée des pénuries dans les agglomérations.

**3% Les classes moyennes sont les principales victimes de la crise :** elles se voient refuser l'accession à la propriété en ville et voient leur pouvoir d'achat affaibli par les hausses de loyer. 50.000 ménages par an sont concernés, sans que l'on puisse encore mesurer les conséquences sur le tonus de l'économie générale.

**4% Au moment où la bataille pour l'emploi exige toujours plus de mobilité,** cette crise du logement freine la mobilité.

**5% En construisant trop peu, on se prive d'un moteur économique** dont l'efficacité est prouvée

## Comment freiner cette tendance ?

. En ouvrant un débat national pour une nouvelle prospective du logement ; et pour cela mettre en place une équipe permanente au sein de l'administration centrale, capable d'assurer une ingénierie indispensable à l'optimisation d'un flux annuel d'aides publiques directes et indirectes qui dépasse les 20 milliards d'Euros.

. En relançant la production foncière :

- en encourageant les initiatives prises par des collectivités territoriales soucieuses de réfléchir à l'échelle de leur bassin d'habitat et qui étudient des programmes d'actions visant à accroître la production foncière.

- en lançant de grandes opérations, par recours à une gestion par exception. Il faut amener la demande solvable à s'investir dans celles-ci qui, à raison de quelques dizaines par an, pourraient faire baisser à terme la pression sur les prix.

## Intervention de Pierre Pommelot, Ingénieur général des Ponts et Chaussées

Le paradoxe francilien c'est que c'est là où la demande est la plus forte que l'offre est la plus faible. En 2004 les permis de construire ont augmenté de 20%. Ils ont baissé de 6,5% en 2005.

Ce qui est préoccupant, c'est que ces tendances anticipent en général les mouvements nationaux. Il y a très peu de maires constructeurs, plus enclins à construire des immeubles de bureaux (450.000 m<sup>2</sup> dans les Hauts-de-Seine en...) que des logements.

Tous les permis de construire sont systématiquement attaqués, par des associations de mieux en mieux organisées.

Trois raisons peuvent expliquer cette tendance à la pénurie :

- On a décentralisé les procédures d'urbanisme en 1982, mais l'Etat a conservé les financements.
- Par ailleurs, le Code de l'urbanisme est compliqué et les maires reculent devant l'emploi de la procédure des ZAC.
- Enfin, si c'est le ministère de l'Equipement qui gère l'urbanisme, c'est le ministère à la cohésion sociale qui est responsable de la politique du logement.

Trois grandes opérations franciliennes d'intérêt national illustrent le retour de l'Etat en matière d'urbanisme : Seine Amont, Seine Aval et Massy-Saclay.

Les terrains possédés par l'Etat dans de nombreuses villes françaises pourraient-ils eux aussi faire l'objet d'opérations analogues ? Ce serait un début de réponse à la question posée par Jean-Paul Lacaze.

*J.P.L.*

## « Page d'histoire »

**Philippe BRONGNIART**

### **L'aménagement du Golfe de Fos : une grande opération d'aménagement du territoire des années 70**

Il est sans doute audacieux d'évoquer avec l'aide de la seule mémoire le déroulement d'une opération engagée il y a quarante ans. Mais ce projet a laissé un fort souvenir à ceux qui y ont participé : sa dimension était exceptionnelle, de même que les délais imposés pour sa réalisation ; son acceptation par le milieu local a été source de conflits et de retards, qui furent autant de leçons utiles pour l'avenir..

Le projet industriel de Fos s'inscrit dans le bouleversement qui affecte dans les années 60 à la fois l'industrie lourde et le transport maritime. A Fos le moteur central est donc le transfert sur l'eau d'industries de base en tête desquels la sidérurgie. L'épuisement des mines de fer et de charbon s'est combiné avec un effort de productivité conduisant à la construction d'unités de grande taille . L'implantation de Solmer (1969/.73) suivi de Péchiney, ICI etc. ont jeté les bases d'un complexe industriel sans précédent dans le midi de la France.

Ces implantations étaient liée à la réalisation d'une zone portuaire capable d'accueillir des navires de fort tonnage (vracquiers, pétroliers chimiquiers). Le golfe de Fos, à la fois protégé et profond, était un site remarquable et ses darses (1 et 2) furent réalisés dès 1969.

L'Etat détenait de fait la maîtrise d'ouvrage de ce projet, le souci étant de faire grand et vite. Le Port autonome de Marseille réalisait les travaux du port et de la zone industrielle. L'Etat mettait en œuvre une politique foncière de grande ampleur avec près de trente mille hectares achetés ou protégés par un droit de préemption, couvrant une bonne partie de la plaine de la Crau. Ce périmètre gigantesque reposait sur une idée simpliste et inspirée de la théorie alors très en vogue des »pôles de croissance « de F. Perroux. Selon ce schéma l'intégration industrielle espérée devait se faire vers l'aval, des industries de base vers les industries de transformation (pharmacie, plastique ; automobile etc...).

Or ce processus ne s'est jamais enclenché. Il devint rapidement clair que les localisations industrielles obéissaient à d'autres critères que

la proximité avec les produits de base. Ce surdimensionnement de la zone de Fos est encore apparent aujourd'hui, au point que le Port autonome envisage de libérer des milliers d'hectares superflus.

En fait, si le grand pari industriel s'est évanoui, Fos retrouve après un long passage à vide un second souffle, lié à sa vocation initiale de zone portuaire : le terminal gazier de GDF, les futures centrales électriques alimentées à gaz (SUEZ-GDF) le nouveau terminal à conteneurs (Fos 2XL) apportent des perspectives nouvelles.

On pourra épiloguer longtemps sur le phasage de cette opération et la conciliation d'objectifs « visibles » à court terme avec une opération structurante dont la justification économique est à très long terme. Néanmoins, un fait n'est pas discutable : en l'absence du port de Fos, le port de Marseille aurait été rayé de la carte.

Projet d'industrialisation, Fos était aussi une grande opération d'aménagement urbain. Au cœur de ce qu'on appelait alors le Grand Delta, elle devait conduire à l'affirmation d'une Métropole marseillaise étendue sur 50 kilomètres, de la Joliette au Rhône, dont le schéma d'aménagement était préparé par l'Oréam de Marseille. Mais si la philosophie générale du schéma était généralement admise, sa mise en œuvre opérationnelle a provoqué des difficultés considérables en l'absence d'une liaison efficace avec des collectivités locales divisées politiquement et aux intérêts divergents. Le face à face politique entre le maire de Marseille Gaston Defferre et les communes communistes de l'Etang de Berre (Port de Bouc, Martigues, Port saint Louis) était une source de tension mais aussi les oppositions locales entre les communistes et les villes centristes ou gaullistes (Istres, Fos).

L'Etat de son côté ne montrait pas de zèle excessif en matière de concertation. Le Groupe central de Fos chargé de la coordination interministérielle associait à ses travaux le Préfet de Région, le Port autonome, mais pas les élus.

Il est vrai que l'absence d'une structure intercommunale pertinente rendait le dialogue extrêmement difficile. Aux rivalités politiques s'ajoutait un débat aigu sur la répartition de la patente de la zone industrielle de la zone qui revenait principalement à la commune de Fos, la plus grande par le territoire mais la moins peuplée.

L'atterrissage brutal d'un grand projet national sur un terrain pas prêt à le recevoir a entraîné entre 1971 et 1973 des difficultés considérables. Alors que les chantiers industriels (port, sidérurgie) progressaient à un

## Philippe DE CASTELBAJAC

### A propos d'une mise à jour du « Que sais-je ? » « L'aménagement du territoire »

rythme implacable, l'aménagement marquait le pas, les communes refusant les permis de construire en l'absence de réponse claire sur le financement ; les points les plus cruciaux étaient la construction de logements et d'écoles (Solmer à elle seule employait 6000 salariés) l'accueil et le logement des 10000 travailleurs de chantier et bien sûr des problèmes aigus de circulation (le pont de Martigues était encore en chantier).

Il a fallu mettre en place dans des conditions parfois acrobatiques, grâce à des financements directs de la Datar, des solutions pour faire face aux urgences tout en menant des négociations pour répartir la patente de Fos et persuader les communes d'accueillir les équipements. Plus tard, fut créée la Mission d'aménagement de l'Etang de Berre qui déboucha sur la création d'un Etablissement public et la formation de syndicats d'agglomération nouvelle centrés sur Istres et Vitrolles.

Il faut reconnaître que les structures de concertation et d'aménagement n'ont fonctionné effectivement qu'après le passage de la phase la plus chaude.

Il est clair qu'il aurait été préférable de prendre en temps utile la dimension d'un dossier politique d'une extrême difficulté. Trente ans plus tard la Communauté urbaine de Marseille rejetée par Gaston Defferre a finalement été créée par Jean-Claude Gaudin, mais elle toujours autant de mal à s'imposer à l'ouest de l'Etang de Berre comme le confirment les obstacles rencontrés par le projet d'implantation à Fos de l'usine de traitement d'ordures ménagères.

En 30 ans le paysage économique a beaucoup changé ; la grande industrie n'est plus au centre du jeu : la métropole marseillaise avec Euromed le TGV les sièges sociaux affirme son ambition de capitale tertiaire. La politique elle n'a guère changé et les querelles communautaires d'aujourd'hui rappellent celles d'hier.

En France, l'évaluation des politiques publiques n'est pas dans les habitudes. Cette opération n'a jamais été évaluée, hors quelques remarques de la Cour des Comptes, mais elle a marqué les projets d'aménagement qui ont suivi ; elle a, notamment, donné naissance à la procédure des grands chantiers qui fut appliquée lors de la construction des centrales nucléaires ; elle aurait mérité un débriefing rigoureux et conduit en temps utile.

*Ph.B.*

Ancien Chargé de Mission, Secrétaire Général  
du Groupe central de Fos de 1969 à 1974

Une 13<sup>ème</sup> mise à jour du « Que sais-je ? » sur l'aménagement du territoire sort ces jours-ci.

C'est un travail plus contraignant qu'il n'y paraît.

D'abord parce qu'il n'y a rien de plus impersonnel qu'un « Que sais-je ? ».

C'est, comme son nom l'indique, une note d'information, un inventaire, le contraire d'un livre d'auteur. L'acheteur d'un « Que sais-je ? » ne se préoccupe pas du nom de l'écrivain. Il s'intéresse à tel ou tel sujet.

Il s'agit donc de présenter de façon ordonnée des politiques, des faits, des chiffres, sans formuler suggestions ou critiques.

D'autre part, le calibre des publications est strict. A chaque fois que l'actualité impose des développements nouveaux – cette fois-ci sur les recensements de 2004 et 2005, la progression des délocalisations, les pôles de compétitivité, les conséquences de l'élargissement de l'Union – il faut en retrancher d'autres sur lesquels on avait peine et qui concernent parfois des actions auxquelles on avait soi-même participé. C'est un peu décevant.

Cela ne gomme pas les souvenirs et je ne peux m'empêcher, à chaque mise à jour, de comparer les résultats obtenus avec les ambitions initiales.

Il y avait, à l'origine de la DATAR, un objectif qui dominait tout et pour lequel elle avait été créée : la décentralisation, sur lequel s'étaient greffées très vite deux autres préoccupations : rétablir en province l'équilibre entre l'Ouest et l'Est et maintenir en vie les zones rurales.

On peut dire que ces deux derniers objectifs sont en grande partie atteints.

Le jeune chargé de mission à la DATAR a, aujourd'hui, de la peine à s'imaginer qu'il y a une quarantaine d'années la partie de la France située à l'ouest de la ligne le Havre-Marseille était un Mezzogiorno en puissance, une zone de dépeuplement qui ne cessait de s'élargir au fil des recensements. C'est maintenant une terre d'immigration, avec une croissance économique plus rapide que la moyenne. C'est la plus belle réussite de la DATAR, celle qui peut le plus sûrement lui être

attribuée, même si à un moment – je vais y revenir – les responsables bretons lui ont donné un coup de main.

Quant aux zones rurales – je parle bien du rural profond et non de la périphérie des villes – le dernier recensement a montré que leur population croît maintenant plus vite que celle des zones urbaines. Sans doute le bouleversement tient-il à l'avènement de la civilisation des loisirs. Encore a-t-il fallu pendant des dizaines d'années empêcher le peu de vie économique et sociale qui y subsistait de disparaître. On ne repeuple pas un désert. Il a fallu « tenir » comme le disait il y a quelque temps un ancien commissaire à la rénovation rurale. Cela aussi est une réussite.

En revanche, la décentralisation a échoué. C'est un fait, non une impression. Les statistiques de l'INSEE sont là dans leur cruauté pour le démontrer. La part de l'Île-de-France dans la population totale est la même que lors de la création de la DATAR : 19% sur 2% du territoire, et l'écart de PIB par tête avec la province est passé de 65% à 75%.

Autrement dit, la concentration démographique s'est maintenue et la concentration économique a augmenté.

L'idée même de décentralisation semble d'ailleurs abandonnée et elle plonge en tout cas les responsables de la DATAR, lorsqu'on l'évoque, dans un certain embarras.

La question est : pourquoi avons-nous échoué ? On est tenté d'incriminer telle ou telle mesure et notamment la décision prise en 1985, au moment où le capitale approchait doucement de la stabilité, d'enlever pratiquement tout pouvoir au Comité de décentralisation ; mais, si cette décision a été une tragédie, le fait qu'elle été prise sans soulever de tempête et qu'elle n'ait jamais été remise en cause par la suite montre bien que l'édifice était déjà fragile. Il faut aller plus loin dans la réflexion.

La constatation qui s'impose alors est que la décentralisation, qu'elle soit politique ou économique, n'a jamais eu le soutien de l'opinion; le renforcement des pouvoirs des collectivités territoriales a été moins le résultat d'une aspiration populaire que la volonté de deux hommes : Olivier Guichard et Gaston Defferre qui avaient compris « qu'il convenait de donner une vie politique à chaque portion du territoire afin de multiplier à l'infini, pour les citoyens, les occasions d'agir ensemble et de leur faire sentir tous les jours qu'ils dépendent les uns des autres » (Tocqueville).

Les difficultés du Gouvernement actuel à faire passer dans les faits la Loi constitutionnelle Raffarin montre que cette indifférence n'a pas disparu. Et, privée de son support politique, la décentralisation économique n'a pas suscité davantage d'intérêt; le seul moment où une partie de la province se soit mobilisée en sa faveur se situe après les événements de 1968 lorsque la

Bretagne a profité du tumulte général pour faire avancer ses propres revendications. D'où le plan routier breton.

Pour expliquer cette indifférence, il faut là encore se tourner vers Tocqueville. Comme il l'a démontré, nos concitoyens ont un amour bien plus ardent et plus tenace pour l'égalité que pour la liberté et sont donc prêts à favoriser la concentration du pouvoir qui permet de régler de manière uniforme tous les problèmes et de traiter de la même façon tous les individus. Cela ne veut pas dire que le citoyen se soumette sans réticence au pouvoir central. Il y a, près de chez moi, une petite ville, Aire-sur-Adour, qui, depuis qu'existent des plébiscites et des référendums, c'est-à-dire depuis Napoléon III, a toujours répondu non, quelle que soit la question posée. Mais le pouvoir lointain de l'Etat paraît moins redoutable que le pouvoir, plus proche, des notables. En fait, plus la décision vient de loin, moins nocive elle paraît. Je me souviens encore de ma demi-surprise lorsque, nommé à la Commission de Bruxelles, j'ai dû venir à Bordeaux expliquer dans un dîner débat à des chefs d'entreprises et des élus pourquoi des décisions de politique régionale jusqu'alors prises par Paris allaient être confiées à des fonctionnaires européens, incapables pour la plupart de situer l'Aquitaine sur une carte. Ils en étaient tous contents.

Cela ne veut pas dire que la décentralisation ne soit plus qu'un sujet d'histoire. Les émeutes dans les cités d'il y a quelques mois ont démontré s'il en était besoin que la population des banlieues ne supporte plus, entre autres, les immenses bâtiments en tours ou en barres. Les zones qui ont su conserver une architecture traditionnelle, comme les bassins miniers et sidérurgiques du Nord et de la Lorraine, ne connaissent pas les mêmes manifestations de violence alors même que le chômage y est plus élevé et les revenus plus bas. De nombreuses études le prouvent.

Les partis politiques de droite comme de gauche l'ont d'ailleurs compris et le remplacement des cités par des logements plus humains est à l'heure actuelle leur objectif commun. Mais cela va susciter dans la banlieue parisienne où ces immeubles pullulent un énorme besoin d'espace et d'infrastructures de communication. Comment parvenir à cette dédensification si l'agglomération parisienne doit continuer en même temps d'accueillir chaque année 70.000 habitants supplémentaires ?

*Ph de C*  
Ancien Chargé de Mission  
de 1963 à 1971

## PARUTION

La 13ème édition du Que sais-je « L'aménagement du territoire », signée Ph.de Castelbajac et Jérôme Monod vient de paraître aux éditions des Presses Universitaires de France (avril 2006)

« Aménager le territoire, c'est la plus belle façon d'aimer son pays et ses concitoyens »



### La Lettre du Cercle

N° 28 - MAI 2006

• **Directeur de publication :**  
- Hervé Nora, Président du Cercle

• **Rédacteurs :**

- Jean-François THERY
- Florence PIZZORNI-ITIE
- Jean ECOCHARD
- Hervé NORA
- Anita ROZENHOLC
- Jean-Marie SIMON
- Jean-Paul LACAZE
- Philippe BRONGNIART
- Philippe de CASTELBAJAC

• **Édition :**

- Françoise SALOMON



## LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### HISTORIQUE

LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE est une association privée, régie par la Loi de 1901. Il a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselín et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR (respectivement depuis 1963 et 1970), et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR, de 1964 à 1978.

### LES MEMBRES DU CERCLE

Le CERCLE rassemble aujourd'hui 220 membres, qui sont, ou ont été des acteurs de l'aménagement du territoire. Ils sont actuellement anciens ministres, parlementaires, anciens délégués et directeurs à la DATAR, préfets, hauts fonctionnaires, présidents directeurs généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, commissaires à l'aménagement, à l'industrialisation ou à la reconversion, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR.

Hommes et femmes de terrain, de pouvoir ou d'influence, tous portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR a travaillé depuis les années soixante, et dont tous les partenaires de la Délégation ont été fortement marqués. Ils ont souhaité en adhérant au Cercle retrouver et entretenir ce climat, et continuer à agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution économique et humaine du pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national et la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte européen et mondial du vingt et unième siècle, ne sont pas indifférentes à la répartition géographique des activités et de la population, et que cette répartition nécessite l'adhésion de l'opinion publique.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées dans le Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa crédibilité se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.